

Pol 4090 - Partis Politiques

Instructeur : Dan Pfeffer

Horaire : Mardi, 9h30-12h30, A-2575

Courriel : pfeffer.dan@uqam.ca

Heures de bureau : Mercredi, 10h30-12h30. A-3655.

Descriptif du cours :

Ce cours permettra aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement des partis politiques, d'un point de vue théorique, canadien, québécois, et international. Nous tenterons d'explorer plusieurs thèmes, tels que : les systèmes de partis politiques, les partis politiques régionalistes et sécessionnistes, les médias, etc.

Pédagogie :

La pédagogie est centrée sur une combinaison de cours magistraux et de présentations effectuées par les étudiants. Chaque cours sera réparti en trois sections : (i) introduction du thème par l'instructeur, (ii) présentations par les étudiants, (iii) séminaire : débats et discussions entre les étudiants.

Évaluation :

Participation : **20%** - Cela comprend non seulement le fait d'assister au cours, mais aussi de faire des contributions pertinentes aux lectures de la semaine.

Présentations : **20%** - Chaque étudiant effectue une présentation à propos d'un des textes hebdomadaires. Chaque présentation doit intégrer un sommaire et une analyse critique du texte, incorporer un minimum de deux textes déjà lus dans le cadre du cours, et plusieurs (minimum de 5) références académiques sur le sujet. Il faut terminer sa présentation avec cinq questions de débat pour lancer la discussion entre les étudiants.

Fiches de lecture : **60%** - Quatre (4) fiches de lecture doivent être remises au cours de la session. Les fiches sont d'une longueur maximale de 3 pages (à interligne un et demi, Times New Roman, 12 points). Les fiches doivent être remises en version imprimée, dans la boîte prévue à cet effet au département de science politique (A-3405). Les documents transmis par voie électronique ne seront pas acceptés. Chaque fiche doit comprendre trois sections : i) Élaboration d'un thème ou

d'une problématique qui rassemble les textes à lire pour la semaine (il est nécessaire d'expliquer la pertinence de cette problématique). ii) Un sommaire de la position de chaque auteur vis-à-vis de la problématique (une problématique qui mène à un bon débat entre les auteurs est à privilégier). iii) Une critique philosophique bien expliquée d'un des textes uniquement.

La pénalité pour les retards dans la remise des travaux est de 5 % par jour de retard. Tout travail remis après le début du cours sera considéré comme ayant été remis en retard.

Fiche 1 : **À rendre mardi, le 28 janvier**, sur les lectures de semaine 4.

Fiche 2 : **À rendre mardi, le 18 février**, sur les lectures de semaine 7.

Fiche 3 : **À rendre mardi, le 11 mars**, sur les lectures de semaine 10.

Fiche 4 : **À rendre mardi, le 1 avril**, sur les lectures de semaine 13.

À se procurer :

Bickerton, J., P. Smith, A-G. Gagnon. 2002. *Partis politiques et comportement électoral au Canada*. Boréal : Montréal.

Thèmes, et lectures obligatoires :

Semaine 1, le 7 janvier – Présentation du plan de cours

Semaine 2, le 14 janvier – Idéologies : le centre, et le clivage gauche-droite

Parenteau, D, et I. Parenteau. 2008. [Les idéologies politiques : le clivage gauche-droite. Presses de l'université du Québec : Québec. Chapitres 2 et 3, 17-65.](#) (Livre électronique)

Semaine 3, le 21 janvier – Idéologies : la droite et la gauche

Parenteau, D, et I. Parenteau. 2008. [Les idéologies politiques : le clivage gauche-droite. Presses de l'université du Québec : Québec. Chapitres 4 et 5, 65-101.](#) (Livre électronique)

Semaine 4, le 28 janvier – Systèmes de partis

Duverger, M. 1951. Les partis politiques. Librairie Armand Colin : Paris. **236-258. (À la réserve de la bibliothèque des sciences juridiques)**

Sartori, G. 2011. Partis et systèmes de partis : un cadre d'analyse. Éditions de l'université libre de Bruxelles. **193-214. (À la réserve de la bibliothèque des sciences juridiques)**

Semaine 5, le 4 février – Partis politiques au Canada I

Aubry, JP. 2011. [« Revenus et dépenses du gouvernement Harper en perspective » IRPP, avril 2011, 27-30.](#)

Bickerton, J. 1997. [« Crime et châtement : le Parti progressiste-conservateur du Canada entre 1984 et 1993 ». *Politique et Sociétés*, 16, no. 2, 117-142.](#)

Chapitre 2 du livre *Partis politiques et comportement électoral au Canada*. 37-76.

Semaine 6, le 11 février – Partis politiques au Canada II

Chapitres 3 et 4 du livre *Partis politiques et comportement électoral au Canada*. 77-155.

Semaine 7, le 18 février – Partis politiques au Québec

Guay, JH. 2007. [« Pauline Marois et le PQ nouveau? » IRPP, 34-38.](#)

Muller, PD. 2009. [« Le Québec a-t-il tourné le dos à la droite? » IRPP, 75-78.](#)

Bélanger, E., et R. Nadeau. 2008. [« La montée des tiers partis au Québec à l'élection de 2007 », IRPP, 14 no. 17, 3-36.](#)

Semaine 8 : – Semaine de lecture –

Semaine 9, le 4 mars – Partis politiques français

Conférencier invité : Étienne Schmitt, doctorant (UQAM)

Grunberg, G. et F. Haegel. 2007. [« Le bipartisme imparfait en France et en Europe », *Revue internationale de politique comparée*, 14 no. 2, 325-339.](#)

Winock, M. 2007. [« Le parti socialiste dans le système politique français. Rupture et intégration », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 96, 11-21.](#)

Semaine 10, le 11 mars – Partis politiques régionalistes

Delwit, P. 2005. [« Les partis régionalistes en Europe. Éditions de l'université de Bruxelles : Bruxelles, 7-20.](#)

Fabre, E. 2005. [« Partis politiques nationaux en crise? » *Res Publica*, 1, 36-57.](#)

Semaine 11, le 18 mars – Partis politiques sécessionnistes

Young, L. et É. Bélanger. 2008. [« BQ in the House : The Nature of Sovereignist Representation in the Canadian Parliament », *Nationalism and Ethnic Politics*, 14, 487-522.](#)

Chapitre 5 du livre *Partis politiques et comportement électoral au Canada*, 165-212.

Semaine 12, le 25 mars – Partis politiques sécessionnistes II

Bell, S. 2005. « Le parti national écossais », dans : Delwit, P. (dir.) [Les partis régionalistes en Europe. Éditions de l'université de Bruxelles : Bruxelles. 147-160.](#)

Marcet, J. « [Les élections au parlement de Catalogne en novembre 2012](#) », *Pôle Sud*, no. 38, [121-133.](#)

Semaine 13, le 1 avril – Partis politiques et médias

Verville, M. et T. Giasson. 2011. « [Les partis politiques provinciaux québécois à l'heure du web 2.0 et des médias sociaux](#) » ACSP, Waterloo, 16-18 mai 2011, [1-18.](#)

Gidengil, E. and J. Everitt. 2003. « [Conventional Coverage/Unconventional Politicians: Gender and Media Coverage of Canadian Leaders' Debates, 1993, 1997, 2000](#)». *Canadian Journal of Political Science*, 36, no. 3, [559-577.](#)

Small, T. 2010. « [La politique canadienne en 140 caractères : la vie des partis dans l'univers Twitter](#) », *Revue parlementaire Canadienne*, automne 2011, [41-48.](#)

Semaine 14, le 8 avril – Synthèse et conclusion

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.